

**Zeitschrift:** Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Herausgeber:** Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Band:** 5 (1920)  
**Heft:** 1

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Messager

RAIFFEISEN

## Moniteur Financier Rural

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant le 20 de chaque mois. — Abonnement Fr. 1.50 par an

ÉDITEUR (abonnements et annonces): UNION SUISSE DES CAISSES RAIFFEISEN, St-Gall (compte de chèques postaux IX. 970). Toutes les correspondances concernant la RÉDACTION, doivent être adressées à M. Aug. Mounoud, pasteur à Palézieux. — EXPÉDITION: Imprimerie A. Bovard-Giddey, Maupas 7, Lausanne.

### A nos lecteurs

L'an nouveau débute sous les plus fâcheux auspices et c'est le cœur lourd d'angoisse que nous envisageons l'avenir.

Nos lecteurs n'attendent pas de nous des considérations d'économie sociale que volontiers ils nous demanderaient d'écourter. L'heure n'est pas aux longues dissertations, mais à l'action, au travail intensif et persévérant.

Que d'autres se croisent les bras dans la jouissance égoïste d'une richesse trop rapidement acquise, agrandissant le fossé qui sépare les classes de la société, insouciantes des semences de haine, de jalousie et de rancune qui s'amassent dans le cœur des déshérités de la fortune et qui, tôt ou tard, produiront leurs fruits détestables, nous ne nous lasserons pas de montrer l'exemple d'une vie simple et laborieuse, dans la pleine conscience des liens de solidarité qui nous unissent à nos concitoyens.

A ceux qui luttent virilement pour arriver à l'indépendance matérielle et pour assurer aux leurs un sort meilleur, nous tendrons la main d'association, franche et loyale.

Les ruines qui s'accumulent aujourd'hui en Europe orientale démontrent combien est nécessaire pour le salut de l'Etat et des citoyens qui le composent, l'existence d'une classe paysanne moyenne, cultivant librement le sol dont elle est propriétaire et jouissant du fruit de son travail.

Les élections de novembre dernier ont apporté la preuve évidente du peu de succès que rencon-

trent chez notre peuple les apôtres du bolchevisme. On aurait tort cependant de les tenir pour quantité négligeable. Si l'heure n'a pas encore sonné pour eux de l'assaut à nos institutions démocratiques, de l'instauration de la dictature prolétarienne et de la terreur rouge, il importe de ne pas s'endormir dans une trompense sécurité. Les principes qui sont à la base de nos mutualités de crédit Raiffeisen, qui peuvent trouver leur application ailleurs encore que dans nos campagnes et sous la forme spéciale que nous leur avons donnée, sont le meilleur antidote contre le poison des théories anarchistes.

Nous leur demeurons immuablement fidèles.

Notre modeste organe s'est donné pour tâche de plaider en leur faveur auprès du public de nos campagnes. Les témoignages d'approbation que nous avons reçus de divers côtés nous sont un précieux encouragement à poursuivre dans cette voie. Nous voudrions cependant que les rapports entre les lecteurs et la rédaction soient plus intimes. Que ceux d'entre nos abonnés qui ont des questions à nous poser nous les adressent sans crainte; que les Comités de nos Caisses nous fassent également part de leurs expériences. Notre organe en deviendra plus vivant et plus actuel; il sera vraiment le lien qui unira de plus en plus entre eux les membres de notre grande famille Raiffeiseniste.

A tous enfin, nous adressons nos vœux les plus sincères pour une année de labeur fécond pour le salut de la patrie.

LA RÉDACTION.

## Comptes annuels

Les premiers comptes arrivés à notre Bureau, dans la première quinzaine de janvier déjà, sont ceux des Caisses de Heiden, Laupersdorf, St-Gallenkappel, Oberwil et Schneisingen. Cette année encore le travail a été bon et laisse entrevoir des résultats réjouissants.

Nous prions les Caisses qui ont acheté des titres d'emprunts officiels, de ne pas négliger d'inscrire à l'entête des Folios du G.-L. les numéros exacts des titres en portefeuille, ainsi que toutes les indications nécessaires, date des échéances et du remboursement, taux d'émission, etc., afin de permettre un contrôle exact de la part des autorités de surveillance. En cas de perte de l'effet les recherches en seraient aussi facilitées, la preuve étant faite ainsi que la Caisse était bien la légitime propriétaire du papier disparu.

Les Caisses qui encaissent leurs coupons auprès de notre Caisse centrale sont priées de les envoyer avec bordereau ad-hoc que nous adresserons volontiers — gratis — à qui nous en fera la demande. Afin d'éviter une perte d'intérêts, les coupons doivent nous parvenir de 5 à 10 jours avant leur échéance.

*Le Bureau.*

## L'assurance contre le vol.

Dans une communication officielle parue à l'entête du numéro d'octobre du *Messenger*, nous avions les Caisses valaisannes et fribourgeoises qu'une circulaire relative à l'assurance contre le vol leur serait adressée incessamment.

Le projet étudié par notre Bureau a suscité le plus vif intérêt dans les cercles Raiffeisenistes de la Suisse allemande. Sur les 170 Caisses de cette région, 60 d'entre elles jouissent déjà de conditions offertes par la Société suisse d'assurance mobilière à Berne à la collectivité de nos Associations.

Sont assurées, d'après les termes du contrat passé entre la Société et l'Union Suisse :

1. Les valeurs en argent monnayé, billets de banque, papiers bancables, qu'ils soient propriété de la Caisse ou qu'ils lui soient remis en dépôt, à condition qu'ils soient renfermés dans un coffre à l'abri du feu.

2. Les titres de toute espèce, billets de change, chèques, coupons, propriété de la Caisse ou de

tiers et dont elle a la garde, également renfermés dans un coffre incombustible.

3. Toute l'installation de bureau sise dans le voisinage immédiat du coffre.

4. Les dégâts aux bâtiments, portes, fenêtres, serrures, etc. résultant de l'effraction.

L'assuré est donc couvert de tous dommages causés par le vol.

Les membres de l'assurance collective recevront sous peu les statuts de la Société ainsi que de plus amples détails. Nous donnerons volontiers tous les renseignements désirables aux Caisses qui nous en feront la demande. Les conditions consenties sont des plus favorables et les Caisses ont intérêt à s'assurer par notre intermédiaire.

La Fédération des Caisses vaudoises a assuré les Caisses qui se sont affiliées aux mêmes conditions que celles qui ont été accordées à l'Union Suisse. Les Caisses valaisannes et fribourgeoises ainsi que les vaudoises ne faisant pas partie de la Fédération cantonale pouvant s'assurer par l'intermédiaire de notre Bureau.

*Le Bureau.*

## Au Conseil fédéral.

Nous sommes heureux de saluer ici l'élection au Conseil fédéral de deux Romands dont les sympathies à l'égard de nos Caisses de Crédit Raiffeisen sont notoires. MM. Chuard et Musy ont suivi avec beaucoup d'intérêt le mouvement dont nos Caisses sont issues et l'ont favorisé, chacun leur canton respectif, de tout leur pouvoir. Nous ne doutons pas que, au sein du Conseil suprême de la nation, ils ne continueront à défendre les solutions vraiment libérales et démocratiques des problèmes soulevés par les difficultés de l'heure présente, solutions auxquelles la Suisse romande se rallie d'instinct, dans sa grande majorité.

Nous prions MM. les Conseillers fédéraux de bien vouloir agréer nos très sincères félicitations et nos vœux pour leur travail futur.

## La crise des changes.

*(Suite et fin)*

Il ne s'agit ici, remarquons-le en passant, que des billets émis par les Banques nationales à privilège, ayant seules le droit d'émission ; il y aurait lieu aussi de tenir compte de certains expédients monétaires, tels les bons du trésor

anglais en petites coupures de 1 Livre et de 10 shellings, dont le montant s'élevait le 24 septembre dernier à environ 8,280 milliards, avec une couverture métallique de 712,5 millions, soit environ 8,6 %.

La monnaie fiduciaire ne pouvant plus être couverte en métal précieux et sa valeur marchande diminuant ainsi à l'étranger, ces faits ont eu pour second résultat de faire de la « balance commerciale », c'est-à-dire du solde actif ou passif, suivant le cas, des échanges de marchandises de pays à pays, un élément essentiel de la fixation du change.

L'histoire des relations économiques entre les pays belligérants et les pays neutres et la tenue de leurs changes depuis la guerre sont là pour le démontrer : les premiers, gros importateurs, en raison des besoins de la défense nationale, sont devenus par là et sans possibilité de compensation, fortement tributaires des seconds qui seuls pouvaient satisfaire à leurs nécessités. Depuis la fin des hostilités, la situation telle que nous venons de la caractériser, n'a fait que s'accroître. Seule, la cause a changé : au lieu d'être destinées à la défense nationale, les importations ont pour principal objet la restauration économique. Le résultat est le même. La balance commerciale ne cesse d'être, comme pendant la guerre, en faveur des vendeurs, c'est-à-dire des neutres dont les forces productives, quoique entravées dans une large mesure par des causes d'ordre général, sont restées constantes. Une seule exception est à noter, c'est celle que constituent les Etats-Unis, qui, peu entamés économiquement par la guerre, ont trouvé, notamment dans leurs immenses réserves de produits alimentaires et de matières premières, une compensation surabondante à son effets sur les changes.

C'est là sommairement l'explication de ce phénomène économique aux effets si répandus et perturbateurs et qu'illustre amplement, au point de vue suisse, la tenue actuelle des changes dont voici l'expression :

	L. sterl.	Fr. franç.	Lire	Mark
= francs suisses . . .	21.37	0.52	0.42	0.11
dépréciation de (‰) . .	15	48	58	91

A première vue, cette situation paraît être réjouissante puisque sur la base de ces changes, avec un franc suisse on peut obtenir :

	Pence 20.1	Fr. fr. 1.92	Lire 2.38	Marc 9.09
au lieu de . . . . . »	9.51	1.—	1.—	0.81
soit une prime d'env. (‰)	16,1	92	138	1122

Mais, si l'on se place au point de vue de nos facultés d'exportation qui, somme toute, constituent la base même de notre existence, la situation change du tout au tout.

Le prix des marchandises que nous offrons au dehors s'augmente de cette même prime du change. Le renchérissement qui en résulte met naturellement nos produits en désavantage vis-à-vis de la concurrence étrangère. Par contre, la même cause permet aux industries étrangères qui, elles, bénéficient de la dépréciation de leur change, de venir concurrencer sur notre propre marché nos produits nationaux.

Tel est le problème ardu légué par les événements. Nous verrons dans un prochain article les solutions diverses que proposent les économistes.

### Existe-t-il un crédit agricole ?

Nous nous trouvons ici en présence de deux classes d'adversaires : ceux qui combattent le crédit agricole et ceux qui le nient. Les seconds sont plus dangereux que les premiers.

Les athées du crédit mutuel ou populaire, pour mieux parvenir à leurs fins égoïstes, se sont efforcés de faire pénétrer dans l'esprit public de certaines régions cette idée que le crédit agricole est une utopie, et l'on se heurte souvent à des sceptiques qui, d'un ton gouailleur, clament hautement : « Le crédit agricole ? nous ne savons pas ce que c'est. Nous connaissons le crédit personnel et le crédit réel, le crédit mobilier et le crédit hypothécaire, le crédit qui se distingue par les gages sur lesquels il repose ; mais le crédit agricole ou populaire, cela ne signifie rien. Il n'y a pas de crédit rural ou urbain. Il y a le crédit tout court, qui dépend des sûretés offertes. Si l'emprunteur donne des garanties, il trouve du crédit, qu'il soit du peuple ou d'ailleurs. Sinon, non ! »

Voilà l'argumentation des contempteurs du crédit rural, présentée avec toute sa force. S'il s'agissait de crédit individuel, le raisonnement de nos adversaires serait plausible. En effet, le crédit à l'individu n'a pas besoin d'épithète ; on l'obtient si on le mérite, sans distinction de la classe, du milieu ou de la profession auxquels on peut appartenir. Mais il y a un autre crédit, c'est celui qui est consenti à un groupe, à une collectivité, celui dont la sûreté résulte du nombre des débiteurs se prêtant un appui mutuel par la coopéra-

tion. C'est celui-là que nous appelons crédit rural ou crédit populaire.

Un individu isolé, inconnu, qui ne possède rien, sollicite des avances. On les lui refuse, naturellement. Car quelle que soit son honnêteté, il se peut que la maladie, le chômage, la mort même, l'empêchent de se libérer. Il y a trop d'aléa avec lui pour qu'on puisse se risquer. Mais qu'au lieu d'un emprunteur de ce genre, il y en ait dix, vingt, cinquante, la face des choses change. La sécurité que ne donnait pas l'individu, l'association la fournit, car il n'est pas possible que dix, vingt, cinquante associés qui répondent les uns des autres, soient tous acculés à l'impuissance de rembourser le prêt consenti à l'un d'entre eux.

L'avance qu'un capitaliste n'aurait pas faite à l'individu, il la fera sans réserve et sans crainte à l'association. De plus, si ces associés, qui n'ont que très peu de ressources individuellement, mettent en commun le peu qu'ils possèdent, ils pourront se prêter secours les uns aux autres et le crédit mutuel sera né.

Telle est la vertu de l'association : elle ne se borne pas à agrandir, à multiplier, elle crée. Un fil de chanvre se rompt sous le poids le plus léger ; mille fils tordus ensemble, en corde, soutiennent des fardeaux énormes.

En matière de crédit ce paradoxe devient vérité d'expérience : un homme qui n'a rien ne trouve pas de crédit ; cinquante hommes qui n'ont rien peuvent en obtenir à la condition qu'ils soient sensés, laborieux et honnêtes.

Ce genre de crédit est désigné sous le nom de crédit populaire, rural ou mutuel, parce qu'il s'applique plus particulièrement aux modestes artisans, aux petites gens, à ceux dont les ressources sont modiques et qui éprouvent le besoin de s'unir, de s'étayer les uns les autres pour se tenir debout.

Le crédit populaire n'est pas consenti à celui qui **a**, mais à celui qui **est**. L'honnêteté est un capital, cela ne se conteste plus ; le crédit populaire ou mutuel est le moyen de le mettre en valeur.

N'avons-nous pas ainsi réfuté les assertions pessimistes de nos contradicteurs et prouvé l'existence du crédit populaire que nous appelons agricole parce qu'il intéresse particulièrement le cul-

tivateur ? Quant à son efficacité, elle s'affirme d'elle-même. Nous n'avons pas à démontrer ici l'action du capital, par suite du crédit. Fournir du crédit à ceux auquel notre organisation sociale semblait l'interdire, c'est ouvrir aux déshérités un champ d'activité sans limites, c'est faire du même coup deux bonnes actions : aider les humbles à monter et collaborer efficacement au développement de notre richesse nationale !

Mais nos détracteurs ne s'avouent pas battus : « Procurer du crédit à l'agriculture, quelle folie ! disent-ils. Quand le sol cultivable rapporte à grand peine le 4 % de sa valeur vénale, vous demanderez du 5 ou du 6 % à son propriétaire. La belle opération ! Avons-nous donc oublié le conseil que nos pères donnaient jadis aux cultivateurs : surtout pas de dettes ! »

Il y a quelque chose de fondé dans ces appréhensions et il est exact que les emprunts fonciers conclus sans trop de réflexion, parfois à des taux usuraires, grâce au jeu des commissions, ont été et sont encore la ruine d'un grand nombre d'agriculteurs.

Mais à côté du capital foncier il y a le *capital d'exploitation*, c'est-à-dire celui qui peut rendre la culture plus productive, et qui, par définition, se renouvelle fréquemment, en six, neuf, douze mois au plus ; il suffit, pour le récupérer, d'attendre la récolte ou la vente des bestiaux.

Pour ce capital d'exploitation le taux de 5 ou 6 % n'est pas trop élevé. Par l'emploi des engrais chimiques, des semences de choix, des machines perfectionnées, on arrivera à augmenter les produits de 10, 15, 20 %. Après avoir prélevé 5 ou 6 % du revenu pour le service des intérêts de la somme empruntée, il reste encore une large part de profit. Les raisons que l'on nous oppose, qui peuvent être valables en certains cas, lorsqu'il s'agit des prêts dits fonciers, ne s'appliquent pas au capital d'exploitation.

Il est un autre côté du problème qu'il serait bon de mettre en lumière, mais nous n'osons, nous profane, agriculteur en chambre, traiter ces questions pour des lecteurs qui les connaissent beaucoup mieux que nous. Enfin, nous leur soumettons modestement nos idées ; ils voudront bien nous dire ce qu'ils en pensent.

(A suivre).

Commission de rédaction, Vaud : M. Aug. Mounoud, membre du Comité de direction de l'Union Suisse, Palézieux. — Fribourg : M. Ræmy, caissier, Morlon. — Valais : M. A. Gaspoz, caissier, Hérémence.